

COMMUNIQUÉ

Journée portes ouvertes des Parcs éoliens de Témiscouata

Saint-Honoré-de-Témiscouata (Québec), le 8 septembre 2015 – Boralex et la MRC de Témiscouata invitent la population à visiter les Parcs éoliens de Témiscouata, situés dans le secteur de Saint-Honoré-de-Témiscouata, dimanche le 13 septembre.

La visite en autobus est d'une durée d'environ 1h30, lors de laquelle des guides expliqueront aux visiteurs les diverses étapes du projet. Trois départs sont prévus soit 11h00, 13h00 et 14h30. Il est obligatoire de réserver sa place avant le 9 septembre par Internet : www.eolientemiscouata.eventbrite.ca. Le point de rencontre est situé au 525, route Talbot à Saint-Honoré-de-Témiscouata. Une animation et un BBQ sont prévus sur place.

Le site éolien Témiscouata I (MRC de Témiscouata et Boralex) compte 10 éoliennes (25 MW) et a été mis en service en décembre 2014. Le Parc éolien Témiscouata II (Boralex) aura 22 éoliennes (51,7 MW) et sera mis en service en décembre 2015.

Jusqu'à présent, la construction des Parcs éoliens de Témiscouata a engendré plus de 15 M\$ d'investissement dans les régions du Bas-Saint-Laurent en plus d'importantes retombées indirectes. Près de 40 % des 200 travailleurs impliqués proviennent de la région du Bas-Saint-Laurent et du Témiscouata.

À propos des Parcs éoliens de Témiscouata

Les Parcs éoliens de Témiscouata, d'une puissance contractée totalisant 75 MW, comportent le parc éolien communautaire Témiscouata (Témiscouata I) de 25 MW réalisé en partenariat par la MRC de Témiscouata et Boralex, mis en service en décembre 2014 et le projet éolien Témiscouata II de 50 MW dont la mise en service est prévue à la fin de 2015.

À propos de la MRC de Témiscouata

La Municipalité Régionale de Comté de Témiscouata est un organisme qui oeuvre en aménagement du territoire, en urbanisme, en protection de l'environnement, en développement local et régional, culturel et sociocommunautaire. Sous la présidence d'un préfet élu au suffrage universel, le conseil de la MRC est composé des maires et mairesses des 19 municipalités de son territoire. Par son action politique, la MRC assure un leadership mobilisateur au service de ses concitoyens et concitoyennes. En plus de se préoccuper de l'organisation physique de son territoire, la MRC s'implique au niveau de nombreux dossiers de développement local et régional qui ont une incidence directe sur le mieux-être et sur la qualité de vie de sa population.

À propos de Boralex

Boralex développe, construit et exploite des sites de production d'énergie renouvelable au Canada, en France et aux États-Unis. Un des leaders du marché canadien et premier acteur indépendant de l'éolien terrestre en France, la Société se distingue par sa solide expérience d'optimisation de sa base d'actifs dans quatre types de production d'énergie – éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. Boralex s'assure d'une croissance soutenue grâce à son

expertise et sa diversification acquises depuis vingt-cinq ans. Les actions et les débetures convertibles de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous les symboles BLX, BLX.DB et BLX.DB.A respectivement. Pour de plus amples renseignements, visitez www.boralex.com ou www.sedar.com.

Mise en garde à l'égard d'énoncés prospectifs

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection particulière. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les projections ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent, mais non de façon limitative, l'effet général des conditions économiques, la disponibilité et l'augmentation des prix des matières premières, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'électricité, la capacité de financement de la Société, les changements négatifs dans les conditions générales du marché et des réglementations affectant son industrie, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

Aucune assurance ne peut être donnée quant à la concrétisation des résultats, du rendement ou des réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder une confiance exagérée à ces déclarations prospectives. À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

– 30 –

Pour de plus amples renseignements :

Médias

Pascale Arès
Coordonnatrice aux communications
Boralex inc.
(514) 985-1360
pascale.ares@boralex.com

Caroline Chassé
Directrice des communications
MRC de Témiscouata
418-899-6725 poste 111
cchasse@mrctemis.ca